

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 8 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 11h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : M. Dominique LEGO,
Mme Catherine DUVALLET,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/07/PV du 2 juillet 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoit BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Christophe THIESSE, Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie, CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
8 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
3 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE
10 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	16
PRÉSENTS	3
PROCURATION(S)	0
<u>VOTANTS</u>	3

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 8

TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION ET ACTUALISATION

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de départs (fin de détachement, retraite), recrutements d'agents titulaire.

- **Intégration directe avec transformation de poste :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/09/2025	Assistant socio-éducatif	Conseiller supérieur socio-éducatif

- **Modifications du tableau des effectifs suite à avancement de grade :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/08/2025	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
01/08/2025	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** la modification du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES